PROCÉDURE D'ADAPTATION DE NOS FORMATIONS AU BESOIN DES STAGIAIRES

Inscription d'une personne en situation de handicap à une session de formation.

Prise de contact avec la référente handicap pour comprendre les adaptations que la personne estime nécessaire pour suivre la formation.

Si nécessaire, prise de contact avec une structure partenaire de l'AGEFIPH pour formaliser les modalités compensatoires adaptées.

Les mesures d'adaptation sont validées par le/la stagiaire.

La formation est dispensée.

Reprise de contact pour avoir un retour d'expérience du / de la stagiaire.

Capitaliser les mesures mises en oeuvre et adaptation de la procédure pour l'avenir.

Référente handicap : celine.menager@assodalo.org
Dernière mise à jour : octobre 2024

ASSOCIATION DALO